

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Annexe 1

Contributions et forfait local transports 2014 en € hors TVA , hors TGAP

UIOM de Lescar	En € hors TVA et TGAP	
Incinération <u>ordures ménagères</u> (Tgap non incluse), hors refus de déchetteries	127,00	La taxe TGAP de l'Etat (8,15 €/tonne au lieu de 8€ en 2013) doit être ajoutée à ce montant hors Tva , donc avant calcul de la Tva (la taxe de 1,50 € des 3 mairies en revanche est déjà incluse) , idem pour la contribution suivante de 117 €
Encombrants issus des déchetteries des EPCI membres du SMTD , qui y sont préalablement triés (ou dans un centre de tri) hors TGAP	117,00	note de DOB examinée au Comité syndical du 11/12/2013 : moins 10€ HT entre la contibution incinération ordures ménagères et cette nouvelle contribution
Plateformes de compostage de Lescar, Soumoulou et Serres-Castet , plateforme bois énergie du Cami-Salié à Pau		
Déchets verts et biodéchets des particuliers	36,00	(pour les EPCI adhérents au SMTD et le Conseil général des Pyrénées Atlantiques)
Biodéchets des gros producteurs	39,00	
traitement sur plate-forme de déchets verts broyés	25,00	
composteur individuel dans le bassin Est (pour les EPCI) , l'unité		au réel suivant quantités commandées et prix du marché public
Bois-énergie	60,00	voté en 2013 seulement pour la Ville de Pau , nécessité d'étendre en 2014 à toute collectivité relevant des contributions (et non des tarifs)
lombricomposteur	Gratuit	
valorisation des cendres de chaudières fonctionnant avec des plaquette de bois	11,00	
Compostage à la ferme		
broyage+ chargement + livraison	25,00	mêmes prix en 2012 , 2013 , 2014
broyage + livraison sans chargement	20,00	
broyage + chargement	14,00	
broyage	11,00	
sur tri	2,30	
Centre de tri de Sévignacq		
Tri		
mélange en sacs et vrac	196,90	+ 2,5 % entre 2013 et 2014 en raison des 1ers emprunts pour le nouveau centre de tri et compte tenu des charges de personnel avec notamment travail de nuit renforcé
mélange en vrac	160,41	
corps plats	112,03	
plus supplément pour corps plats en sacs	9,00	
corps creux	312,37	
plus supplément pour corps creux en sacs	9,00	
élimination des refus de tri quel que soit le mode (TGAP et transports mutualisés compris)	134,4	contribution transports + moyenne des contributions enfouissement et incinération + moyenne TGAP 8,15 € incinération et 24€ enfouissement
Mise en balles (téra-pack, cartons de déchetteries , sacs jaunes)	43,00	
caractérisations , l'unité	39,00	
tri des plastiques , expérimentation avec Ecoemballages , surcontribution		à déterminer ultérieurement par nouvelle délibération ou à défaut reconduction de la contribution 2012
Quais de transfert		
Stockage et chargement du verre	7,80	Prix 2014 égal à ceux de 2012 et 2013
Fonctionnement syndical et communication		
contribution par habitant	1,65	Prix 2014 égal à ceux de 2012 et 2013
Transports		
Contribution	17,30	
Remboursement : Forfait "F" (transports dits locaux)	10,65	
ISDND de Précilhon		
Déchets banals communaux triés (TGAP non incluse)	75,00	ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux La taxe TGAP de l'Etat doit être ajouté (24€/tonne) à ce montant hors Tva , donc avant calcul de la Tva
Tous les sites		
visites de site	56,00	
DASRI (déchets d'activités de soins)	gratuit	
Eco-Parlement des jeunes	gratuit	

* AVANT APPLICATION DE LA TVA : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est à ajouter pour l'incinération à 8,15 €/tonne (8 € en 2013) et pour l'enfouissement à 24 €/tonne (22)

Prix en € par tonne (sauf notamment visites du centre de tri et caractérisations , qui sont en € par visite et en € par caractérisation et sauf fonctionnement syndical réparti suivant le nombre d'habitants) . Les factures inférieures à 10 € HT sont arrondies à ce montant , quel que soit le site de traitement .